

L'écho des micros

LE BULLETIN INFORMATIQUE DE L'APGL

Suivi urbanisme / sauvegarde

Le mot du Président

Suite à notre dernier numéro d'avril 2007, nous poursuivons l'aventure concernant la dématérialisation du cadastre. L'année 2008 ayant été une année de renouvellement d'un certain nombre d'équipes municipales, je vous propose tout d'abord un rappel de la démarche mise en place par l'Agence.

Depuis 2005, l'Agence procède à un achat groupé annuel de la matrice cadastrale (données littérales : nom propriétaire, surface, ...) à la DGI. Cette matrice diffère de VisDGI, que vous recevez en mairie, car elle seule peut légalement être liée à des plans. L'achat groupé permet à chaque commune de récupérer les fichiers dits « Fantoir » de sa circonscription pour 42 €, alors qu'en les achetant directement à la DGI elle paierait 1 200 € ; l'économie est loin d'être négligeable.

Cette matrice doit être intégrée dans un logiciel pour être liée aux plans que vous recevez sur cédérom du Centre des Impôts Fonciers. C'est pourquoi l'Agence préconise depuis 2007, après tests et approbation de la commission informatique puis du comité syndical, un logiciel : il s'agit de Matrix de la société E-MASH, avec laquelle l'Agence a conclu un protocole d'accord. Ce produit a suscité un grand intérêt puisqu'actuellement un peu plus de 130 d'entre vous en sont équipés.

Nous vous annonçons dans notre précédent numéro l'arrivée d'un module supplémentaire, Urbix, module de suivi des autorisations et déclarations d'urbanisme (permis de construire, certificat d'urbanisme, ...). Du fait de la réforme de la réglementation, et la complexité technique s'ajoutant parfois, ce module est sorti en retard par rapport à nos prévisions. Il est désormais disponible et nous vous le présentons un peu plus en détail dans les pages qui suivent.

Pour finir, nous vous proposons un outil de sauvegarde, gratuit, développé par le service car, nous ne le rappellerons jamais assez, il est primordial de sauvegarder le travail sur ordinateur, sous peine de se « mordre les doigts » de ne pas avoir été suffisamment prudent.

Bonne dématérialisation et n'oubliez pas vos sauvegardes !

Michel CASSOU





Rappel au sujet de Matrix

L'Etat remet à chaque commune la matrice cadastrale informatisée (VisDGI) et, si elle le souhaite, le plan cadastral numérisé. Tels quels, ces outils sont cependant très pauvres fonctionnellement : en gros, on peut consulter, pas plus et, surtout, on ne peut établir de liaison entre le plan et la matrice, par exemple pour identifier une parcelle sur le plan et en connaître immédiatement le propriétaire. Pour bénéficier de plus de fonctionnalités, il est nécessaire de disposer :

- de la matrice sous la forme des fichiers dits « Fantoir », vendue par la DGI et pour laquelle l'Agence peut procéder à un achat groupé (cf page 3),
- des plans numérisés,
- d'un logiciel d'exploitation.

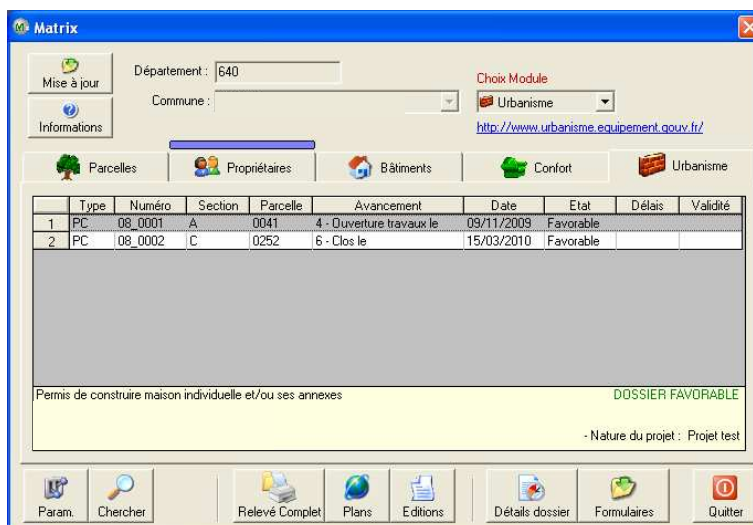
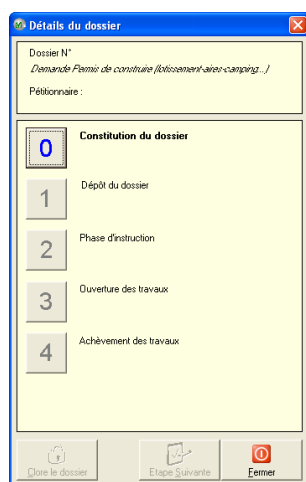
Matrix est un de ces logiciels, préconisé par l'Agence. Spécialement conçu pour les petites et moyennes collectivités, il propose une gestion simple et rapide de votre cadastre, grâce à des fonctions de consultation, de recherche à l'aide de critères simples ou combinés. Il permet l'édition de relevés de propriété, d'extraits de plan selon différentes échelles, de statistiques, l'export de données pour du publipostage ou l'élaboration de rapports. L'exploitation de plans « vecteur » (de type Edigéo, norme DGI) est tout autant possible que celle de plans « image » à l'aide de différents outils (mesure de distance, de superficie, commentaire associé à une parcelle, gestion des couches vectorisées, ...). Matrix vous laisse autonome quant à la mise à jour des données, qu'il s'agisse des plans ou de la matrice, puisque des options spécifiques sont intégrées au produit.



Le module Urbix

Il s'agit d'un module de suivi des demandes en matière d'urbanisme – il n'est pas question de faire de l'instruction avec-, qui se greffe sur Matrix (il ne peut fonctionner seul).

Il est matérialisé par un onglet supplémentaire, le 5ème, dans Matrix.



Cet outil couvre en fait toutes les étapes d'un dossier, de la demande d'autorisation du projet à l'achèvement des travaux. Il permet l'enregistrement de tous les échanges (dépôt à la DDE, notification de décision, ...) et garde ainsi une **trace des événements**.

Il assure un **suivi des délais** des dossiers instruits, notamment grâce à un système d'alertes et d'alarmes, actif même lorsque Matrix et Urbix ne sont pas lancés sur l'ordinateur (il faut tout de même avoir allumé ce dernier) : les alertes signalent que 70 % du délai d'instruction est passé, les alarmes que 90 % du délai est passé.

L'utilisateur peut choisir le(s) **formulaire(s)** adéquat(s) dans une liste ou faire appel à l'**assistant** qui le guide alors pour trouver le(s) bon(s) grâce à un ensemble de questions portant sur le projet comme par exemple « *Quelle est la surface concernée ?* ». Les pièces à imprimer apparaissent à l'écran pré-remplies.

D'autre part, la création de zones protégées (circulaires ou parcelles sélectionnées) sur des plans « vecteur » est possible. Les dossiers instruits sont également représentés sur les plans « vecteur ».

Urbix permet l'édition des documents réglementaires et notamment celle du **registre** des autorisations d'urbanisme. Celui-ci, étant automatiquement alimenté par la création et la modification des dossiers, peut être demandé à tout moment.

Les prix

Les tarifs de licence et de maintenance de Matrix et d'Urbix pour les collectivités adhérentes au service informatique sont fixés par le protocole d'accord conclu par l'Agence avec la société E-MASH (protocole que vous pouvez retrouver sur notre site Internet en flash info). Le tarif « pack » permet d'acquérir les modules Matrix et Urbix à un tarif moindre que si on les achète séparément.

☛ **Le tarif « pack » reste valable jusqu'au 31/03/2009 pour les collectivités déjà équipées de Matrix.**

Tarifs de licence en HT (avec garantie 1ère année)

	0-100 h	101-200 h	201-500 h	501-1000 h	1001-5000 h	+ de 5000 h
Logiciel de cadastre : Matrix	120 €	170 €	210 €	290 €	420 €	550 €
Module de suivi d'urbanisme : Urbix	80 €	110 €	160 €	210 €	280 €	400 €
Pack Matrix + Urbix	160 €	224 €	296 €	400 €	560 €	760 €

Le prix de la licence inclut une garantie d'une année, pendant laquelle les logiciels bénéficient, sans supplément à payer par la collectivité, des mises à jour ou des modifications apportées par E-MASH. Au-delà, la collectivité doit payer une maintenance annuelle lui donnant droit aux mises à jour.

Tarifs de maintenance en HT

	0-100 h	101-200 h	201-500 h	501-1000 h	1001-5000 h	+ de 5000 h
Logiciel de cadastre : Matrix	30 €	50 €	60 €	90 €	120 €	150 €
Module de suivi d'urbanisme : Urbix	20 €	30 €	40 €	60 €	80 €	100 €
Pack Matrix + Urbix	50 €	80 €	100 €	150 €	200 €	250 €



Commande matrice Fantoir 2008

Une première commande groupée de la matrice est faite par l'Agence au mois de mai, date à laquelle les informations sont disponibles à la DGI.

Elle nous a permis de servir un peu plus de 180 communes au mois de mai dernier. Une prochaine commande est prévue cette fin d'année pour servir ceux qui souhaiteraient s'équiper maintenant ou qui auraient manqué la 1ère commande.

Si vous êtes intéressés par cette seconde commande, merci de vous inscrire **avant le 09/01/2009** sur le site de la Maison des communes, sachant que la commande suivante se fera au mois de mai 2009.

Nous mettons à votre disposition sur notre site www.maisondescommunes.org, en flash info de l'Agence, un **formulaire d'inscription** et toutes les informations et **formalités à remplir** (lettre de commande, déclaration CNIL, ...), si vous êtes intéressés à disposer de la matrice, de Matrix ou d'Urbix.

Vous pouvez également retrouver l'Echo des micros d'avril 2007 sur le site dans la partie APGL/Service informatique/Documentation/L'Echo des micros.

Si vous n'avez pas encore Internet ou si vous voulez obtenir des précisions, vous pouvez contacter le service informatique de l'Agence

Par téléphone au **05.59.84.59.21** (ligne spéciale cadastre)

Par fax au 05.59.84.59.20

Par mail à service.informatique@apgl64.fr



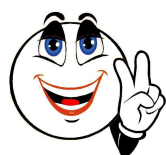
Sauvegarde universelle ...

On ne le rappellera jamais assez, la sauvegarde de vos données est primordiale !

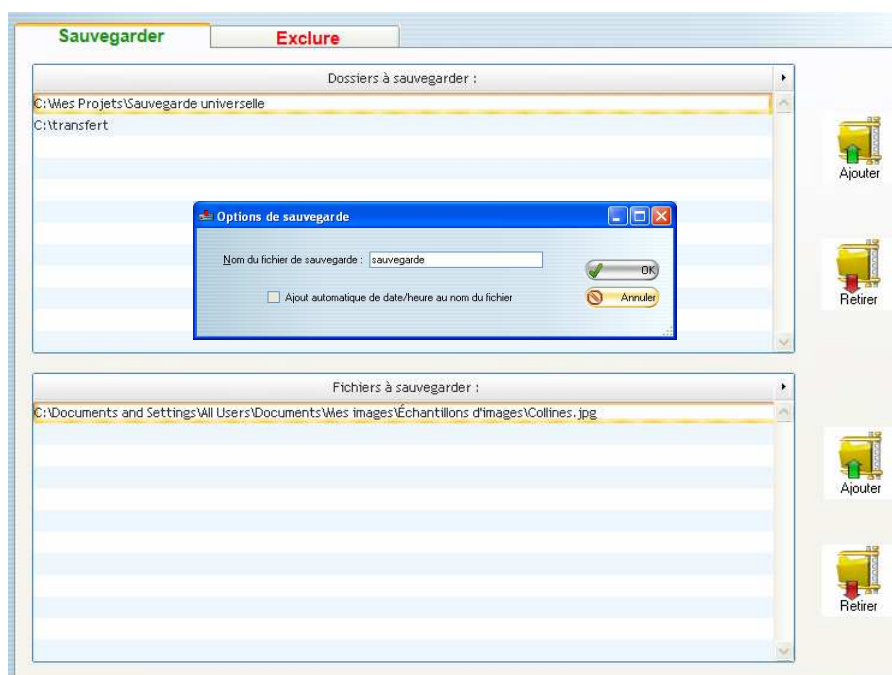


En cas de panne, de mauvaise manipulation, de virus, de vol de votre ordinateur, ... vous risquez de perdre tout votre travail de plusieurs jours, voire de plusieurs semaines ou mois, si vous ne faites pas de sauvegarde régulièrement !

Un outil de sauvegarde simple et rapide !



Pour vous simplifier la tâche et vous aider à garder votre sérénité en toute circonstance, le service informatique a développé un outil vous permettant de sauvegarder tous vos documents (bureautique, facturations, photos, ...) sur n'importe quel support (clé USB, disquette zip, disque réseau, CD, ...), et de faire une restauration de tout ou partie de son contenu à tout moment !



Cet outil est **gratuit** ! Vous pouvez le **télécharger** sur notre site www.maisondescommunes.org, partie APGL, option Service informatique/Support technique/Sauvegarde universelle. Vous pourrez consulter le guide d'utilisation intégré en appuyant sur la touche F1.

Le service reste à votre disposition pour vous aider lors de son installation ou de son utilisation au 05.59.84.59.40.

☞ **Conseil !** Nous vous rappelons de ne pas laisser vos jeux de sauvegarde à côté de votre ordinateur : en cas de vol, ils disparaîtraient très probablement avec l'ordinateur. Pensez à les mettre en lieu sûr, dans un coffre si possible, et mieux encore, gardez en plus un jeu en dehors de la collectivité !